

Du 06 FEVRIER 2020

RECTIFICATION EN ERREUR MATERIELLE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 FEVRIER 2020

Une erreur matérielle sur l'adresse indiquée aux points 14 et 15 du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2020, affiché le vendredi 14 février 2020, doit être corrigée.

Ainsi, l'intitulé du point 14, libellé :

« 14 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS – GROUPE ACTION LOGEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PRET N°93503 AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE 51 LOGEMENTS AU 63bis, 65, 65bis, 65ter, 67, 69, 69bis CHAUSSEE JULES CESAR »

Est modifié comme suit :

« 14 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS – GROUPE ACTION LOGEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PRET N°93503 AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE 51 LOGEMENTS AU 67 CHAUSSEE JULES CESAR »

L'intitulé du point 15, libellé :

« 15 – CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC RESERVATION DE LOGEMENTS ET PROMESSE D'AFFECTATION HYPOTHECAIRE AVEC SEQENS – GROUPE ACTION LOGEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE 51 LOGEMENTS AU 63bis, 65, 65bis, 65ter, 67, 69, 69bis CHAUSSEE JULES CESAR »

Est modifié comme suit :

« 15 – CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC RESERVATION DE LOGEMENTS ET PROMESSE D'AFFECTATION HYPOTHECAIRE AVEC SEQENS – GROUPE ACTION LOGEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE 51 LOGEMENTS AU 67 CHAUSSEE JULES CESAR »

Beauchamp, le 19 février 2020



Le Maire

Françoise NORDMANN